

# LA DÉFENSEURE DES ENFANTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dominique Versini

Paris, le 3 décembre 2008

Madame et Messieurs,

Je vous remercie pour votre courrier du 20 octobre 2008, par lequel vous m'avez transmis votre rapport sur la situation des Roms migrants en France et attiré mon attention sur leur situation particulière et celle de leurs enfants. Ainsi que vous le faites vous-même remarquer, leur origine, leur mode de vie particulier, leur méconnaissance du français et surtout l'assimilation faite trop fréquemment entre les Roms et les gens du voyage, alors qu'il s'agit essentiellement de familles sédentaires, sont à la source de bien des incompréhensions et bien des discriminations directes et indirectes, contrariant ainsi leur volonté de s'intégrer en France et d'y faire scolariser leurs enfants dans le respect des valeurs de la République.

A l'occasion des saisines qui m'ont été faites, liées pour la plupart à des difficultés de logement ou à des refus d'inscription à l'école, je suis intervenue généralement avec succès pour faire débloquer la situation au bénéfice des enfants Roms concernés et de leurs parents. Je m'appête d'ailleurs à formuler plusieurs observations et recommandations allant le sens que vous souhaitez à destination du Comité des Droits de l'Enfant des Nations-Unies qui auditionnera la France en 2009, sans préjudice d'autres observations et recommandations ayant une portée plus générale mais susceptibles également d'avoir des effets positifs sur les enfants Roms telle l'interdiction des interpellations d'enfants étrangers à l'école par les forces de l'ordre et l'assignation à résidence au lieu du maintien en rétention administrative en cas de reconduite à la frontière. Par ailleurs, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Monsieur Thomas Hammarberg a effectué une visite en France en mai 2008. Dans son rapport rendu public le 20 novembre dernier, il critique sévèrement les conditions de vie imposées aux gens du voyage et aux Roms et réclame l'arrêt des expulsions brutales et des dispositifs scolaires adaptés permettant d'augmenter le taux de scolarisation des enfants issus de ces communautés.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, et restant très vigilante sur ce type de dossiers, je vous prie de croire, Madame et Messieurs, à l'assurance de ma considération très distinguée.



Dominique VERSINI

Collectif National Droits de l'Homme  
Romeurope  
C/O FNASAT Gens du Voyage  
59 rue de l'Ourcq  
75019 Paris